

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 10463 Numéro SIREN : 878 336 437 Nom ou dénomination : A.C.A.
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2023 sous le numéro de dépôt 9400

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise ACA SASU

Adresse de l'entreprise 51 ALLEE DUPELIX

931 20



GREFFE

Néant ☐

Numéro SIRET * 8 7 8 3 3 6 4 3 7 0 0 0 1 6

24 JUL. 2023

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Brut 1	Amortissements 2	Provisions 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilitisations corporelles *	028	030	15 336	29 750	
	Immobilitisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	15 336	29 750	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	7 500	
		Autres * (3)	072	074	2 260	8 719
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	73 416	69 362	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	83 176	78 080	
	Total général (I+II)	110	112	15 336	112 926	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	3 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		300	300	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134		16 675	8 038	
	Résultat de l'exercice	136		9 059	8 637	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		29 034	19 975	
	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		34 928	45 280	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 453	510	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	46 511	51 084	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		83 892	96 875	
Total général (I + II + III)		180		112 926	116 849	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	198		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	199		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ORIGINAL

P. Mendant

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		ACA SASU		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						[3 1 1 2 2 0 2 2]		[3 1 1 2 2 0 2 2]			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	{	biens et livraisons intracommunautaires	215		214					
				services *	217		218	84 130	118 193		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	84 130	118 193				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234							
	Variation de stock (marchandises) *			236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	2 542	2 950					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	28 520	30 457					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 033	896					
	Rémunérations du personnel *			250	25 359	62 107					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	6 719	17 544					
	Dotations aux amortissements *			254	9 019	4 649					
	Dotations aux provisions			256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	73 467	118 604				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	10 663	(411)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280						
	Produits exceptionnels			(IV)	290	665	11 004				
	Charges financières			(V)	294	565	226				
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	105	175		
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	1 599	1 555				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	9 059	8 637				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	9 059	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles *			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 599						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)				
	Divers (44 quinquies D)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	10 658	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	10 658	372			

ORIGIN

Prudent

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise : ACA SASU

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 700	442		444		446	6 700	6 700
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	37 156	462		464		466	37 156	37 156
	Autres immobilisations corporelles	470	1 230	472		474		476	1 230	1 230
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	45 086	492		494		496	45 086	45 086

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 912	532	1 340	534		536	4 252
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	3 258	552	7 432	554		556	10 690
	Autres immobilisations corporelles	560	147	562	247	564		566	394
TOTAL		570	6 317	572	9 019	574		576	15 336

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ORIGINAL

President

ANNEXE

REGLES et METHODES COMPTABLES (Code de Commerce Art. 11.D 83-24-1 et 2)

1) Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

2) L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes suivants :

a) - Immobilisations :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

b) - Disponibilités :

Les disponibilités en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

c) - Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

d) - Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

ORIGINAL

Président

ACA SASU
Au Capital de 3000 Euros

N° : 000170

SIEGE SOCIAL : 51 ALLEE DUPLÉIX 93190 LIVRY GARGAN
SIRET : 87833643700016
APE :

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le Neuf Juin à dix heure trente,

Au siège de la Société,

Monsieur CHEURFA ABDENOUR ,

Propriétaire de la totalité des 3000 actions émises par la société par actions simplifiée ACA SASU ,
au capital de 3000 Euros,

Associé unique et seul Président de ladite Société :

1/ A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur CHEURFA ABDENOUR , associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022. Il a également, établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

2/ A pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation de l'exercice social clos le 31/12/2022,
- L'affectation du résultat dudit exercice,
- La constatation de l'absence de conventions visées à l'article L 227-10 du Nouveau Code de Commerce

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'il les a établis, et se soldant par un résultat net comptable de 9 059,00 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes résumées dans son rapport de gestion et prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles des résultats fiscaux.

ORIGINAL

Président

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice, soit 9 059,00 Euros au compte Report à Nouveau.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice, il a perçu une rémunération totale brute de 22.324 Euros et qu'il a été remboursé des frais de déplacement sur justificatifs.

QUATRIEME DECISION

Les conventions se rapportant aux opérations visées par l'article L 227-10 du Nouveau Code de Commerce vous sont fournies dans un rapport spécial de la présidence dont il vous sera donné lecture, puis commenté à l'occasion du vote des résolutions.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique approuve tous les actes passés et les engagements pris pendant la période constitutive. Il décide la reprise à son compte par la société de ces actes et engagements comme si la société elle-même les avait passés dès l'origine.

SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres requises en conséquence des résolutions qui précèdent.

Et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

ORIGINAL

Président